

# Les Infos de Base

Mercredi 18 juillet 2012  
volume 15, numéro 29  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 5** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 6** Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 29 du 18 juillet 2012. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et entrées en vigueur au 18 juillet 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 juillet 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 29 du 18 juillet 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 28 du 14 juillet 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 août 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 26B du 29 juin 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 25 du 23 juin 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 29 mars 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 15 du 18 juillet 2012. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 8, 12, 13, 14, 15, 17,

19 et entrées en vigueur au 18 juillet 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 juillet 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 15 du 18 juillet 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 juillet 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 24 juin 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 24 juin 2012 et contient maintenant 8 785 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 17 décembre 2011.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'assurance maladie*, L.R.Q., c. **A-29**, a. 65.0.3.

*Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*, L.Q. 2012, c. 23, a. 147.

*Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux*, L.R.Q., c. **M-19.2**, aa. 3, 5.2-5.4.

*Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*, L.Q. 2012, c. 23, aa. 148, 149.

*Loi sur la pharmacie*, L.R.Q., c. **P-10**, a. 21.

*Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*, L.Q. 2012, c. 23, a. 150.

*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., c. **S-4.2**, intitulé de la partie III.1 (A), aa. 520.1, 520.2, 520.3.1.

*Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*, L.Q. 2012, c. 23, aa. 163-166.

*Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*, L.R.Q., c. **S-5**, a. 173.3.

*Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*, L.Q. 2012, c. 23, a. 168.

*Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*, L.Q. **2012**, c. **23**.

*Entrée en vigueur des aa.* 1-6, 120, 121, 130, 132-135, 147-150, 163-166, 168-175, 178, 179.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur l'aide financière aux études*, [R.R.Q., c. **A-13.3**, r. 1], aa. 1, 29.2-29.4, 50, 51.1, 53, 54, 82, 86, ann. III.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études*, D. 774-2012 du 04-07-12, (2012) 144 G.O. 2, 3671, aa. 1-9.

*Arrêté ministériel concernant le Règlement sur la désignation du territoire des municipalités où le virage à droite à un feu rouge est interdit*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, A.M. 2012-05 du 28-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3676], nouveau.

*Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif au contrôle du niveau sonore du système d'échappement d'une motocyclette et d'un cyclomoteur*, [R.R.Q., c. C-24.2, A.M. 2012-06 du 03-07-12, (2012) 144 G.O. 2, 3676],

nouveau.

*Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*, [R.R.Q., c. **P-13.1**, r. 4], a. 4.

*Entrée en vigueur de l'article 4 (partie).*

*Règlement sur les contributions des fédérations et des syndicats spécialisés à l'Union des producteurs agricoles*, [R.R.Q., c. **P-28**, r. 2], aa. 2, 3.

*Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des fédérations et des syndicats spécialisés à l'Union des producteurs agricoles*, Décision 9849 du 26-03-12, (2012) 144 G.O. 2, 1779, aa. 1, 2.

*Règlement sur les aliments*, [R.R.Q., c. **P-29**, r. 1], a. 11.2.25.

*Entrée en vigueur de l'article 11.2.25 (partie).*

*Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti*, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 29], a. 7.1.

*Erratum*, (2012) 144 G.O. 2, 3877.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. **A-1**, ann. I, II.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 55, 56, 385, 469.

*Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, L.R.C. 1985, ch. **B-7**, aa. 7, 13.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 375, 376.

*Loi canadienne sur la santé*, L.R.C. 1985, ch. **C-6**, aa. 2, 5, 13 (A), 22 (A).

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 377, 407-410.

*Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, L.R.C. 1985, ch. **C-7**, a. 6.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 360.

*Régime de pensions du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **C-8**, aa. 4.1, 89, 101, 108.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 226, 230 (partie), 233, 234.

*Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*, L.R.C. 1985, ch. **C-13**, aa. 25, 26.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 170, 171.

*Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, L.R.C. 1985, ch. **C-23**, aa. 2, 6, 30-33, 38, 39, 40, 54.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 378-384.

*Loi sur la monnaie*, L.R.C. 1985, ch. **C-52**, aa. 8, 9, 9.01, 21, 22.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 172, 173, 388, 389.

*Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. 1985, ch. **E-15**, aa. 79, 212.1, 259.1, 261.2, 282, ann. I, V, VI, VIII.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 19, 21-44.

*Loi sur le développement des exportations*, L.R.C. 1985, ch. **E-20**, a. 24.1.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 57.

*Loi sur les Cours fédérales*, L.R.C. 1985, ch. **F-7**, a. 28.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 110, 272 (partie).

*Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, L.R.C. 1985, ch. **F-8**, aa. 3.12, 13-23.2, intitulé de la partie V.1, 24.1, 24.2, 24.21, 24.3, 24.4, 24.6, 24.701, 24.71, 25, 25.1, 25.3, 25.7, 28-30, 40.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 390-406.

*Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. **F-11**, aa. 12.4, 131.1, 151, 152, ann. I.1, IV, VI.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 111, 218-220, 470, 471, 523, 524.

*Loi sur les pêches*, L.R.C. 1985, ch. **F-14**, aa. 2, 4.1-4.4, 10, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 43.1, 43.2, 63, 82, 89-91.

- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 133 (partie), 134, 139 (partie), 142 (partie), 143, 144 (partie), 145 (partie), 146, 147 (partie), 149 (partie), 150, 151, 154, 155, 411.
- Loi sur le gouverneur général*, L.R.C. 1985, ch. **G-9**, aa. 4, 4.1.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 16, 17.
- Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, L.R.C. 1985, ch. **I-19**, aa. 3, 8 (A), 10, 11, 16.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 427-431.
- Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs*, L.R.C. 1985, ch. **L-1**, aa. 2, 13, 31.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 273-275.
- Loi sur l'Office national de l'énergie*, L.R.C. 1985, ch. **N-7**, intertitre précédant l'article 2, aa. 2, 4, 6, 7, 8, 11, 14, 15, 16, 19, 20, 22, 24, 48, 52-55.2, 58, 58.16, 71, 77, 92 (A), 93 (A), 112, 118, 119.06, 119.08, 119.094, 120.5.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 68-85, 89, 90, 92-97, 99.
- Loi nationale sur l'habitation*, L.R.C. 1985, ch. **N-11**, aa. 2, 5, 7, 7.1, 8.1, 8.2, 14.1, 19, 21.1, 21.5-21.66.
- Loi visant le soutien aux aînés vulnérables et le renforcement de l'économie canadienne*, L.C. 2011, ch. 15, aa. 22-24;
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 350, 351, 353, 355, 356 (partie).
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*, L.R.C. 1985, ch. **N-21**, aa. 17, 18.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 174, 175.
- Loi sur le pipe-line du Nord*, L.R.C. 1985, ch. **N-26**, aa. 7, intertitre précédant l'article 13, 13, 14, 21.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 112, 113, 176, 177.
- Loi sur la protection de l'information*, L.R.C. 1985, ch. **O-5**, annexe.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 386.
- Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, L.R.C. 1985, ch. **O-7**, a. 5.4 (A).
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 120.
- Loi sur la sécurité de la vieillesse*, L.R.C. 1985, ch. **O-9**, intertitre précédant l'article 2, aa. 2.2, 8, 23, 26.2, 33.11, 34, 34.1, 46.1.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 237 (partie), 238, 239, 445, 447, 452, 461, 464, 465.
- Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. **P-21**, annexe.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 387, 472.
- Loi sur les traitements*, L.R.C. 1985, ch. **S-3**, aa. 1.1, 1.2.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 468.
- Loi sur les semences*, L.R.C. 1985, ch. **S-8**, aa. 4, 4.2.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 473, 474.
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, L.R.C. 1985, ch. **S-12**, aa. 19, 20.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 178, 179.
- Loi sur Investissement Canada*, L.R.C. **1985 (1<sup>er</sup> suppl.)**, ch. **28**, aa. 19, 36.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 479, 480.
- Loi sur les douanes*, L.R.C. **1985 (2<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **1**, aa. 11.6, 11.7, 99.5.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 481, 482.
- Loi sur le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique*, L.R.C. **1985 (4<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **54**, a. 31.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 490.
- Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R.C. **1985 (5<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **1**, aa. 56, 60, 76, 81, 89, 127, 146.4, 149.1, 150, 150.1, 152, 161, 162, 188.2, 227, 237.1.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 2-6, 7 (partie), 8-11, 12 (partie), 13-15, 277, 278.
- Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*, L.C. **1989**, ch. **3**, a. 13.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 180.
- Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, L.C. **1991**, ch. **6**, aa. 20, 21.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 181, 182.
- Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, L.C. **1991**, ch. **16**, aa. 2, 3.1, 7-12, 13, 17, 18, 19.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 516-522.
- Loi sur la rémunération du secteur public*, L.C. **1991**, ch. **30**, ann. I.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 280.
- Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, L.C. **1991**, ch. **45**, aa. 164, 374.1, 374.2, 396, 399, 416.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 205, 326-329.
- Loi sur les banques*, L.C. **1991**, ch. **46**, préambule, aa. 160, 370, 371.1, 401.2, 401.3, 416, 549, 750, 873, 913, 914.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 206, 207, 330-338, 525.
- Loi sur les sociétés d'assurances*, L.C. **1991**, ch. **47**, aa. 168, 406.1, 406.2, 428, 430, 432 (A), 797, 926, 954, 955.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 339-346, 349(2)b).
- Loi sur les associations coopératives de crédit*, L.C. **1991**, ch. **48**, a. 381.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 208.
- Loi sur le cabotage*, L.C. **1992**, ch. **31**, a. 3.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 531.
- Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie*, L.C. **1993**, ch. **31**, aa. 5.1, 5.2, 22, 23.
- Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 183, 184, 578.
- Loi sur les télécommunications*, L.C. **1993**, ch. **38**, aa. 16, 41.2, 41.21, 41.3,

41.4, 41.41.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 595-600.

*Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon*, L.C. **1994, ch. 43**, a. 23.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 185.

*Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. **1995, ch. 20**, a. 8.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 221.

*Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L.C. **1995, ch. 44**, a. 42.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 602.

*Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, L.C. **1996, ch. 16**, a. 9.1.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 712.

*Loi sur l'assurance-emploi*, L.C. **1996, ch. 23**, aa. 4, 42, 54, 66, 66.1, 66.2, 66.3, 70.1, 77, 77.1, 96, 143.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 245, 250, 603, 606, 608 (partie), 609 (partie), 610 (partie), 611 (partie), 612-615.

*Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, L.C. **1997, ch. 6**, aa. 23, intertitre précédant l'article 31, 32.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 186-188.

*Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, L.C. **1997, ch. 9**, aa. 10, 24, 37, 39, 40, 43.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 123-128.

*Tarif des douanes*, L.C. **1997, ch. 36**, annexe.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 620-624.

*Loi maritime du Canada*, L.C. **1998, ch. 10**, a. 8.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 626.

*Loi sur l'Agence Parcs Canada*, L.C. **1998, ch. 31**, aa. 6.1, 7, 21, 31, 32, 33, 34, 36, annexe.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 315-323.

*Loi sur l'Agence du revenu du Canada*, L.C. **1999, ch. 17**, aa. 87, 88.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 189, 190.

*Loi sur la gestion des terres des premières nations*, L.C. **1999, ch. 24**, aa. 2, 5 (A), 6, 6.1, 7, 7.1, 7.2, 8-12 (A), 13, 14 (A), 15, 16-20 (A), 21, 22-34 (A), 38-44 (A), 45, annexe.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 58, 627-652.

*Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, L.C. **1999, ch. 29**, a. 3.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 653.

*Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, L.C. **1999, ch. 33**, aa. 133, 134, 135.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 159 (partie), 160 (partie), 161 (partie).

*Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*, L.C. **2000, ch. 6**, aa. 31, 32.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 191, 192.

*Loi sur les parcs nationaux du Canada*, L.C. **2000, ch. 32**, a. 11.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 324.

*Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. **2001, ch. 27**, aa. 2, 4, 5, 14.1, 27, 32, 87.3, 87.4, 92.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 700-708.

*Loi sur l'administration canadienne de la sûreté du transport aérien*, L.C. **2002, ch. 9, art. 2**, aa. 17, 19.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 654, 655.

*Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*, L.C. **2002, ch. 9, art. 5**, a. 26.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 45.

*Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, L.C. **2002, ch.**

**18**, a. 9.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 325.

*Loi de 2001 sur l'accise*, L.C. **2002, ch. 22**, a. 169.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 46.

*Loi sur les espèces en péril*, L.C. **2002, ch. 29**, aa. 73, 74, 77, 78, 78.1, 79, 97, 126.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 59, 163-169.

*Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique*, L.C. **2003, ch. 20**, a. 6.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 60.

*Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, L.C. **2003, ch. 22, art. 12 et 13**, a. 28.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 222.

*Loi sur la procréation assistée*, L.C. **2004, ch. 2**, aa. 3, 4.1, 10, 11, 12, 13-19, 40-43, 44, 46, 47, 48, 51, 52, 54, 55, 58, 59, 60, 61, 64, 65, 68-71, 76.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 713 (partie), 714, 717-720, 724, 725, 727-740.

*Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences*, L.C. **2005, ch. 34**, aa. 2, 44-85.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 223, 224.

*Loi sur le Programme de protection des salariés*, L.C. **2005, ch. 47, art. 1**, a. 2 (A).

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 697.

*Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*, L.C. **2005, ch. 48**, aa. 2, 63.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 61, 62.

*Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations*, L.C. **2005, ch. 53**, a. 3.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 63.

*Loi de mise en oeuvre du Protocole de*

Kyoto, L.C. **2007, ch. 30**, abrogée.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 699.

*Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada*, L.C. **2008, ch. 28, art. 121**, aa. 4, 14.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 617, 618.

*Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement*, L.C. **2009, ch. 14, art. 126**, aa. 2, 5.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 53, 54.

*Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines*, L.C. **2009, ch. 24**, a. 4.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 752.

*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, L.C. **2012, ch. 19, art. 52**.

Entrée en vigueur de la Loi.

*Loi sur Services partagés Canada*, L.C. **2012, ch. 19, art. 711**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. **A-1**.

*Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur l'accès à l'information)*, TR/83-113, annexe.

*Décret modifiant le Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur l'accès à l'information)*, TR/2012-52 du 18-07-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 1807, aa. 1, 2.

*Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, L.R.C. 1985, ch. **C-23**.

*Décret sur la désignation des administrateurs généraux de l'administration publique fédérale (Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité)*, TR/93-81, annexe.

*Décret modifiant le Décret sur la désignation des administrateurs généraux de l'administration publique fédérale (Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité)*, TR/2012-54 du 18-07-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 1809, a. 1.

*Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. 1985, ch. **E-15**.

*Règlement sur la valeur des importations (TPS/TVH)*, DORS/91-30, aa. 2, 15.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 47, 48.

*Règlement sur les produits importés non taxables (TPS/TVH)*, DORS/91-31, aa. 2, 3.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, aa. 49, 50.

*Règlement no 2 sur le nouveau régime de la taxe à valeur ajoutée harmonisée*, DORS/2010-151, a. 6.1.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 51.

*Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada*, DORS/2002-35, a. 1.

*Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada*, DORS/2012-141 du 03-07-12, (2012) 144 *Gaz. Can.* II, 1737, a. 1.

*Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets*, DORS/2002-36, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets*, DORS/2012-116 du 01-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can.* II, 1372, a. 1.

*Loi sur les pêches*, L.R.C. 1985, ch. **F-14**.

*Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*, DORS/92-269, titre intégral, aa. 2-4, titre de la partie 1, 5-7, 9-11, 15, 16, 21, 27-30, 32, ann. I-IV.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*, DORS/2012-140 du 29-06-12, (2012) 144 *Gaz. Can.* II, 1728, aa. 1-31.

*Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*, DORS/2012-139 du 29-06-12, (2012)

144 *Gaz. Can.* II, 1636, nouveau.

*Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. **P-21**.

*Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur la protection des renseignements personnels)*, TR/83-114, annexe.

*Décret modifiant le Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur la protection des renseignements personnels)*, TR/2012-53 du 18-07-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 1808, aa. 1, 2.

*Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique*, L.R.C. 1985, ch. **P-34**.

*Décret transférant à l'Agence de la santé publique du Canada la responsabilité à l'égard de certains secteurs de l'administration publique fédérale connus, au sein du ministère de la Santé, sous les noms de Direction des affaires internationales et Unité des mesures et interventions d'urgence*, TR/2012-50 du 18-07-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 1805, nouveau.

*Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R.C. 1985 (5<sup>e</sup> suppl.), ch. **1**.

*Règlement de l'impôt sur le revenu*, C.R.C., ch. 945, a. 5700.

*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, L.C. 2012, ch. 19, a. 18.

*Loi sur la radiodiffusion*, L.C. **1991, ch. 11**.

*Règlement de 1990 sur les services spécialisés*, DORS/90-106, a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement de 1990 sur les services spécialisés*, DORS/2012-142 du 04-07-12, (2012) 144 *Gaz. Can.* II, 1739, a. 1.

*Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. **1992, ch. 17**.

*Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie*, DORS/2011-114, a. 3.1, ann. 1, 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie*, DORS/2012-145 du 05-07-12, (2012) 144 *Gaz. Can.* II, 1757, aa. 1-5.

*Loi sur les armes à feu*, L.C. **1995, ch. 39**.

*Règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu (armes à feu sans restrictions), DORS/2012-138 du 29-06-12, (2012) 144 Gaz. Can. II, 1632, nouveau.*

#### AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

*Décret concernant le Programme fédéral de santé intérimaire (2012), TR/2012-26, aa. 1, 3, 6.1, 7, 9, 9.1, 10.*

*Décret modifiant le Décret concernant le Programme fédéral de santé intérimaire (2012), TR/2012-49 du 18-07-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1799, aa. 1-6.*

*Décret sur la médaille Non Article 5 de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour les services rendus au titre des opérations et activités en rapport avec l'Afrique, TR/2012-51 du 18-07-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1806, nouveau.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### **Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet**

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique Dropbox pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [projetpilote@gaudet.qc.ca](mailto:projetpilote@gaudet.qc.ca) pour participer au projet-pilote.